VILLE DE CANNES

DIRECTION FONCIER ET IMMOBILIER

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

1 - Objet : Convention d'occupation d'une emprise du domaine public pour l'exploitation d'un kiosque à glaces, boissons, sandwichs et salades situés sur le site des Allées de la Liberté, à Cannes.

2 - Caractéristiques

a) - Propriété du kiosque

Dans le cadre de sa politique visant à faire de Cannes une ville prospère, fière de ses racines et où il fait bon vivre, la Mairie a lancé un vaste projet de réhabilitation et de réaménagement du cours Félix Faure et de l'ensemble du site des Allées de la Liberté.

La 1ère phase de ce projet mis en œuvre en octobre 2018 a été achevée à l'été 2019. Elle s'est concrétisée par la complète transformation de la rue Félix Faure, devenu le très apprécié cours Félix Faure.

Dans le cadre de la création de la grande place centrale et méditerranéenne de Cannes, la 2ème phase s'est traduite par les travaux d'aménagement de surface du site des Allées de la Liberté et la 3ème phase de travaux a permis la mise en place de nouveaux kiosques à glaces, boissons, sandwichs et salades s'inscrivant parfaitement dans ce renouvellement urbain.

Dès lors, la Commune a décidé de lancer une procédure de sélection préalable pour la mise à disposition de ces kiosques en vue de leur exploitation, en application des dispositions de l'article L.2122-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les candidats sont libres de proposer leur offre en vue de l'exploitation du kiosque de leur choix (n°1, 2 ou 3).

Il est précisé que les emplacements (notamment des terrasses) définis pourraient être modifiés en cours de procédure, compte tenu d'aléas liés au chantier.

Un seul choix sera accepté par candidat.

Le kiosque appartient à la Ville de Cannes et demeurera sa propriété.

b) – Emplacement

L'emplacement à mettre à disposition est une emprise du domaine public communal supportant un kiosque à glaces, sandwichs, boissons et salades, d'une superficie de 10 m², avec un espace de stockage de 2,1 m² et une terrasse composée de 3 tables et 12 chaises dont la superficie ne devra pas dépasser 12 m², qui se situe sur le site des Allées de la Liberté, à Cannes.

c) – Mode d'exploitation

Convention d'occupation domaniale consentie à un tiers par décision municipale portant autorisation d'occupation temporaire d'une emprise du domaine public communal située sur le site des Allées de la Liberté, en vue d'exploiter un kiosque pour la vente de glaces, boissons, sandwichs, salades et petite restauration. Les préparations « faites maison » seront privilégiées. La préparation et la vente de plats cuisinés non listés dans le projet de convention (frites notamment) sont interdites.

d) – Durée

Cette autorisation domaniale sera consentie pour une durée de six années consécutives.

e) – Redevance d'occupation

La redevance mensuelle afférente est fixée à la somme de 650 € du 1er octobre au 30 avril et de 800 € du 1er mai au 30 septembre.

Cette redevance sera automatiquement révisée chaque année par délibération du Conseil Municipal.

3/ - Dépôt de garantie

Le preneur, personne physique ou personne morale, devra déposer auprès de la trésorerie municipale un dépôt de garantie, à réception du titre de recettes correspondant, représentant 20 % de la redevance annuelle, soit 1 710 €, afin de garantir le non-paiement de la redevance.

4/ - Adresse électronique auprès de laquelle l'avis de consultation est disponible.

www.cannes.com

Onglet : Mairie puis rubrique : Renseignements, e-services et démarches administratives

Rubrique : avis de publicité

www.marchés-sécurisés.fr : avis d'attribution

5/ - Adresse du service où les informations et les dossiers de candidatures peuvent être demandés

Mairie de Cannes, Direction Foncier et Immobilier
31 boulevard de la Ferrage – rez-de-chaussée
06400 CANNES
Mme Michèle WALCH
Tel : 04 97 06 44 76 ou 04 89 82 21 11
Courriel : service.immobilier@ville-cannes.fr et michele.walch@ville-cannes.fr

6/ - Date limite de dépôt des dossiers

Le vendredi 1er septembre 2023 à 17 h 00 heure française.